



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022, 2023 ET 2024

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES, LES TAXES DE SERVICES, LES COMPENSATIONS ET AUTRES CONDITIONS POUR L'ANNÉE 2022

Est par les présentes donné que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le 14 décembre 2021 à 19 h, à l'hôtel de ville situé au 1700, rue Principale, pour :

- **Adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 ;**
- **Adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 ;**
- **Présenter le projet de règlement décrétant les taux des taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'année 2022 ;**

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets mentionnés ci-haut.

Fait et donné à Saint-Michel, ce 25^e jour du mois de novembre 2021

Signé : (s) Caroline Provost
Caroline Provost
Greffière-trésorière adjointe

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 8 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SESSION)